



www.germ-ivoire.net

Revue scientifique
de littérature,
des langues et
des sciences sociales

ISSN: 2411-6750



Université Félix Houphouët Boigny



www.germ-ivoire.net

**REVUE SCIENTIFIQUE DE LITTERATURE
DES LANGUES ET DES SCIENCES SOCIALES**



20/2024

Directeur de publication:

Paul N'GUESSAN-BÉCHIÉ
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody

Éditeur:

Département d'allemand
Djama Ignace ALLABA
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody

Comité de Rédaction:

Brahima DIABY (Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody)
Ahiba Alphonse BOUA (Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody)
Djama Ignace ALLABA (Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody)
Aimé KAHA (Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody)

www.germ-ivoire.net

INDEXATION:

HAL (<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/166880>)

Fatcat (<https://fatcat.wiki/container/qq5brdztnatfkcb3ce5kxaypi>)

Mirabel (<https://reseau-mirabel.info/revue/15265/Germivoire>)

ROAD (<https://road.issn.org/>)

Comité scientifique de Germivoire

Prof. Dr. Dr. Dr. h.c. Ernest W.B. HESS-LUETTICH
Stellenbosch University Private Bag X1

Dr Gerd Ulrich BAUER
Universität Bayreuth

Prof. Stephan MÜHR
University of Pretoria

Prof. Dakha DEME
Université Cheikh Anta Diop - Dakar

Prof. Aimé KOUASSI
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Prof. Paul N'GUESSAN-BECHIE
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Prof. Kasimi DJIMAN
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Prof Kra Raymond YAO
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Prof Daouda COULIBALY
Université Alassane Ouattara (Bouaké)

TABLE DES MATIÈRES

Editorial	6
------------------------	----------

Allemand

Mohamed YAMEOGO

Von der Opfer- zur Kämpferrolle: Genitalverstümmelung und Engagement im Lebensbericht <i>Tränen im Sand</i> von Nura Abdi	7 – 19
--	--------

Eppié Augustine Michaella BONGBA

Traduction sans analyse du discours n'est qu'erreur ! Exemple des discours traduits du français vers l'allemand	20 – 35
--	---------

N'CHO Léon Charles

Gesellschaftliche Beziehungen auf wissenschaftlichem Grundmuster. <i>Die Wahlverwandtschaften</i> Goethes aus rezeptionsästhetischer Perspektive	36 – 47
--	---------

Anglais

Mamadou DIAMOUTENE

The Discourse Of Environmental Emergency : An Analysis Of Emerson's <i>Nature</i>	48 – 57
---	---------

Géographie

ASSUE Yao Jean-Aimé / ADAYE Akoua Asunta / KOFFI Aya Roche Franchette

Insuffisance de l'organisation de la filière anacarde, une cause structurelle et conjoncturelle de persistance de la pauvreté des agriculteurs dans la Sous-Préfecture de Korhogo	58 – 77
--	---------

Histoire

YAO Yao Jules

La réponse de l'univers numérique contre la covid 19 de 2019 à 2022	78 – 91
---	---------

SORO Nonhontan / BROU Konan Alain

La SICOGI et le développement de l'habitat urbain en Côte d'Ivoire de 1962 à 2021	92 – 108
--	----------

Lettres (Littérature / Langue)

Ibrahima FAYE

Une analyse syntactico-sémantique et pragmatique des cataphores interphrastiques dans <i>Les petits de la guenon</i> de Boubacar Boris DIOP	109 – 123
---	-----------

Adamou KANTAGBA

Panorama critique de la nouvelle burkinabè francophone	124 – 138
--	-----------

Bernadin KOUMA / Sy COULIBALY

De l'allusion à la réification de la femme dans *Promesse fatale* de Léopold Nia Millogo 139 – 148

KEI Joachim

Phrase averbale pour une autonomisation de cette construction discursive dans *la carte d'identité* 149 – 162

Kouassi Kouakou Roland / Zou Goulou Jules

La réduplication dans le français de côte d'ivoire : les enjeux linguistiques et esthétiques d'un mode d'expression langagière 163 – 175

Sciences du langage et de la communication

GOKRA Dja André Ouréga Junior / AMON Imbie Anicette épse Folou

Communication sur les réseaux sociaux numériques en Côte d'Ivoire pendant la pandémie de la Covid-19 : entre infox et detox médiatique 176 – 187

OUEDRAOGO Patoin-Samba Juste Honoré

Approche analytique du dispositif burkinabè de régulation des contenus des réseaux sociaux numériques 188 – 199

Sociologie

CODO Carolle-Nelly / DJOGBEDE Romaricia Aubierge / GBAGUIDI Arnauld /

AHODEKON Cyriaque

Offre ludique dans les parcs d'attractions dans la Commune d'Abomey-Calavi (Benin) : les jeux traditionnels en marge 200 – 214

Éditorial

Bien chers toutes et tous,

Nous revoilà ! À nos retrouvailles semestrielles !! Avec Germivoire, notre Revue vôtre ! Où, de vous à nous et de nous à vous, des échanges sont faits. Dans le cadre scientifique !! Où sciences humaines ou d'autres sciences entrent en communion et exposent des résultats de certaines de leurs quêtes générales ou particulières. Résultats qui seront vus et appréciés, espérons-le, par d'autres personnes intéressées par les sujets traités. Puisque Germivoire est une Revue en ligne/online.

Dans le labour de ce cadre ou périmètre cultivable à diverses couches, les récoltes semestrielles présentes se sont révélées variables de saveurs. Et la variété des saveurs donnent un bon goût particulier à ce numéro de Germivoire.

Et ce bon goût particulier vient des récoltes mises ensemble des champs aux parcelles différentes que sont l'anglais, l'histoire, les lettres françaises modernes, les sciences du langage et de la communication et la sociologie. Pour s'en faire une idée selon son intérêt à l'instruction, tout esprit curieux pourrait se référer aux différentes étiquettes de ces récoltes dans notre table des matières.

À vos plaisirs solaires !!

Brahima Diaby

**INSUFFISANCE DE L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE ANACARDE, UNE
CAUSE STRUCTURELLE ET CONJONCTURELLE DE PERSISTANCE DE LA
PAUVRETÉ DES AGRICULTEURS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE
KORHOGO**

**INADEQUATE ORGANIZATION OF THE CASHEW NUT INDUSTRY, A
STRUCTURAL AND CONJUNCTURAL CAUSE OF PERSISTENT POVERTY
AMONG FARMERS IN THE SUB-PREFECTURE OF KORHOGO**

ASSUE Yao Jean-Aimé

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
assueyao@yahoo.fr

/

ADAYE Akoua Asunta

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
adayeakoua@yahoo.fr

/

KOFFI Aya Roche Franchette

Koffifranchette814@gmail.com

Résumé

La notion d'organisation est fondamentale pour une meilleure gestion dans toute activité que régit la société. Dans le cadre de la filière anacarde côte d'Ivoire, cet aspect est le centre des intérêts des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. D'emblée, la sous-préfecture de Korhogo bénéficie d'un appui particulier des structures affiliées à la culture de l'anacarde pour une bonne distribution des fruits de cette activité. Au regard, des actions menées par les structures de l'État et des projets des structures non gouvernementales pour dynamiser le secteur, des failles structurelles et conjoncturelles persistent. Les insuffisances liées à cette organisation présentent en effet, une cause de la persistance de la pauvreté pour les agriculteurs d'anacarde dans la localité. L'objectif de cette étude est d'analyser la pauvreté des agriculteurs en rapport avec l'organisation de la filière de l'anacarde. Cependant, le rapport de ce travail montre que la persistance de la pauvreté des agriculteurs est due d'une part à des failles de l'organisation de la filière anacarde et d'autre part à la mauvaise gestion des revenus par les agriculteurs. À travers des projets d'appui à la filière anacarde comme le projet PPCA (projet de promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur) et le projet PAVA (Projet d'Amélioration Variétale de l'Anacardier) qui ont permis de vulgariser la filière et soutenir les agriculteurs dans la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural de la Sous-Préfecture de Korhogo. Bien que certains défis aient été relevés mais les réformes aménagées par les structures d'État et non

gouvernementale pour l'autonomisation des agriculteurs n'ont pas atteint les résultats attendus des différents acteurs de la filière. La méthodologie de cette étude s'est axée sur la recherche documentaire, les données sur le terrain, les entretiens.

Mots clés : Filière d'anacarde, cause structurelle, Pauvreté, Sous-Préfecture de Korhogo.

Abstract

The notion of organization is fundamental to better management in any activity governed by society. In the context of the Côte d'Ivoire cashew nut industry, this aspect is the focus of interest for both governmental and non-governmental players. From the outset, the Korhogo sub-prefecture has benefited from special support from structures affiliated with cashew nut cultivation, to ensure the proper distribution of the fruits of this activity. In view of the actions taken by government structures and projects by non-governmental bodies to boost the sector, structural and cyclical shortcomings persist. The inadequacies linked to this organization are in fact a cause of the persistence of poverty for cashew nut farmers in the locality. The aim of this study is to analyze farmer poverty in relation to the organization of the cashew nut industry. However, the report shows that the persistence of poverty among farmers is due, on the one hand, to shortcomings in the organisation of the cashew nut sector and, on the other, to poor income management by farmers. Support projects for the cashew nut sector, such as the PPCA project (project to promote the competitiveness of the value chain) and the PAVA project (cashew nut varietal improvement project), have helped to popularise the sector and support farmers in their fight against poverty in the rural sub-prefecture of Korhogo. Although certain challenges have been met, the reforms introduced by state and non-governmental bodies to empower farmers have not achieved the results expected by the various stakeholders in the sector. The methodology of this study was based on documentary research, field data and interviews.

Keywords: Cashew sector, structural cause, Poverty, Korhogo Sub-Prefecture.

INTRODUCTION

La culture d'anacarde joue un rôle important dans l'économie ivoirienne. Cette activité agricole est devenue progressivement le levier de l'économie dans les zones savanicoles du pays. C'est dans cette veine que les agriculteurs de la sous-préfecture ont orienté leurs ressources économiques. La culture d'anacarde présente des atouts écologiques, nutritionnelles et économique pour les agriculteurs. Elle a permis de faire face à l'érosion des sols, la déforestation et soutenir les agriculteurs en situation financière précaire. En regard de ces potentialités, la filière anacarde rencontre malheureusement de nombreux maux comme l'instabilité du prix bord champs et son non-respect sur le terrain, la fuite d'une partie de la production vers l'extérieur, la mauvaise pratique des techniques agricoles par les agriculteurs qui entravent son développement. En outre, les effets du changement climatiques, la mauvaise gestion des revenus de la filière sont entre autres les difficultés qui influencent la bonne marche de cette activité agricole. Cette situation impacte les conditions de vie des agriculteurs qui se détériorent au fil du temps et les exposent à la pauvreté. Dans cet article, il est question de mettre en lumière les insuffisances liées aux systèmes d'organisations structurelles et conjoncturelles de la filière afin d'établir un lien avec la persistance de la pauvreté chez les agriculteurs. L'objectif de l'étude est donc d'analyser la pauvreté des agriculteurs en rapport avec l'organisation de la filière de l'anacarde. Cependant, quelle est la contribution de l'État et des acteurs dans l'organisation et le développement socio-économique de la filière anacarde dans la sous-préfecture de Korhogo ?

1. Méthode et outils

La méthodologie de cette étude s'est axée sur la recherche documentaire et les entretiens auprès des structures d'encadrements et les populations rurales. L'enquête par questionnaire a consisté à recueillir les informations sur les agriculteurs des localités de la zone d'étude. Ce questionnaire contient des questions susceptibles de fournir toutes les informations utiles à notre étude. L'enquête par questionnaire s'est faite auprès d'un groupe de personnes ciblée, qui construit la population mère de notre échantillonnage. Pour l'étude, le questionnaire s'est adressé aux agriculteurs d'anacarde dans les différentes localités. D'emblée, pour la constitution de l'échantillonnage de cette étude, nous avons opté pour la méthode des quotas appartenant à la grande famille des méthodes empiriques ou non probabiliste), dans laquelle la sélection repose sur un choix raisonné. Cette méthode utilise le raisonnement pour choisir un échantillon qui a les mêmes caractéristiques que la population représentative.

Dans le cadre de cette étude, la détermination de l'échantillon s'avère primordial et exigeant. La technique qui s'impose à nous est celle de la méthode de quotas, qui permet de déterminer la taille de l'échantillonnage.

$$n = \frac{Z^2(PQ)}{e^2(N - 1) + Z^2(PQ)}$$

Avec :

n : taille de l'échantillon

N : Taille de la population mère

Z : coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance avec valeur 1,96)

e: marge d'erreur dont la valeur est de 0,05

P : Proportion de ménages supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion est 0,05 soit 50%.

Q : 1-P ; ce qui donne la valeur de 0,05.

$$A.N : n = \frac{(1,96)^2 \times 0,5 \times 0,5 \times 682}{[(0,05)^2 \times (682-1) + (1,96)^2 \times (0,5) \times (0,5)]} = 246$$

$$n = 246$$

À un niveau de confiance de 95%, la taille minimale de l'échantillon obtenu est estimée à 246. Mais pour combler le vide concernant le refus de certains enquêtés à répondre à nos questions, nous nous devons de réadapter la taille de notre échantillon. Pour résoudre ce problème, nous allons multiplier la taille de l'échantillon par l'inverse des taux de réponses (GUMACHAN, MAROIS et FÈVE, 2000 cités par KOUASSI, 2012) Dans le cadre de notre étude, ce taux est estimé à 90%. Partant de ce fait, la taille de l'échantillon de ménage corrigée noté n^* est : $n^* = (246) (100/90) = 273$. À partir de notre échantillon corrigé, il nous incombe de chercher maintenant la proportion de agriculteurs à enquêter dans notre travail. Ce calcul découlera de la formule suivante :

$$\text{Proportion de ménages} = \frac{\text{Nombre d'agriculteurs par localité} \times \text{Nombre d'agriculteurs représentatifs}}{\text{Nombre d'agriculteurs total des localités enquêtées}}$$

Exemple : Dokaha= le nombre de ménages à enquêter = $\frac{69 \times 273}{682}$

Nombre de ménages à enquête à Dokaha= 28

Le tableau n°1 montre la répartition spatiale des agriculteurs interrogés dans la sous-préfecture de Korhogo.

Tableau 1 : Répartition spatiale des agriculteurs enquêtés

Localités	Effectif des Producteurs d'anacarde	Effectif enquêtés	Effectif majoré
Dokaha	69	25	28
Kapélé	69	25	28
Waraniéré	88	32	35
Binguébougou	152	55	60
Massafonwavogo	192	69	76
Pignon	112	40	44
Total	682	246	273

Source : Direction Régionale de l'ANADER-Korhogo, 2021

Cette étape, nous conduit vers les structures étatiques engagées dans le progrès et le développement de l'agriculture, les coopératives paysannes, les cabinets chargés de lutte contre la pauvreté. Les entretiens se sont tenus avec les responsables des services de l'ANADER, le CCA, le CNRA et le Ministère de l'agriculture et du développement rural. En ce qui concerne la collecte des données secondaires a été possible à travers les fouilles documentaires, les livres dans les bibliothèques, la consultation des documents en ligne. Ces différentes méthodes de collecte de données ont permis de mieux percevoir la pertinence du sujet sur le terrain. L'outil Sinphx² a permis d'élaborer le questionnaire et le dépouillement qui constitue les résultats et les outils tel que les logiciels Word, Excel et ArcGis10.2 ont été très utiles pour l'analyse et le traitement des données recueillies.

2.Les résultats

2.1. L'impact des structures d'organisation de la filière anacarde dans la sous-préfecture de Korhogo

2. 1.1. De grandes superficies exploitées à faible revenu pour les agriculteurs

Depuis son apparition dans la zone savanique du pays, la culture d'anacarde occupe une place prépondérante dans les cultures de rentes de cette zone. À la suite des nouvelles réformes dans la filière, les populations s'intéressent de plus en plus à cette culture. Les superficies des champs ne cessent de s'accroître au fil des années. Chaque année de nouveaux champs sont créés grâce à une demande forte des plantes greffées du CNRA. Les populations portent un

intérêt particulier à la pratique de l'anacarde. Le tableau n°1 montre la superficie des exploitations et la production de la noix de cajou dans la sous-préfecture de Korhogo.

Tableau 2 : Les superficies exploitées et la production annuelle selon les villages

Villages	Superficies exploitées (Ha)	Production annuelle (T)	Rendement à ha
Binguébougou	504,25	129 050	256
Dokaha	133,75	57 250	428
Kapélé	192,27	40 850	212,5
Massafonwavogo	632,25	259 756	410,8
Pignon	399,5	227 530	569,5
Waraniéré	161,5	76 980	476,7
Total	2 023,52	791 416	391,1

Source : ANADER ZONE KORHOGO, 2021

À travers le tableau n°1, on constate de très grandes superficies d'exploitations. Cette densité de superficies exploités est due aux nouvelles variétés de plantes greffées de l'anacarde introduite par le CNRA. Cependant, la production annuelle reste faible malgré l'évolution de superficies exploitées durant ces dernières années dans la sous-préfecture de Korhogo. Selon les agriculteurs cette régression de la production est due aux changements des facteurs naturels dont la baisse de la pluviométrie dans cette zone. On note aussi, un rendement annuel à l'hectare faible de 391,1 tonnes. Par ailleurs, certains villages de la localité ont de grandes superficies des plantations d'anacarde (Massafonwavogo, Binguébougou et Pignon). Les agriculteurs interrogés lors de nos enquêtes ont des superficies de champs compris entre 5 à 10 hectares dans ces localités. Les localités dont Kapélé, Waraniéré, Dokaha ont des superficies relativement moins denses. Les champs de la plupart des agriculteurs varient entre 2 à 7 hectares. Cependant, la part importante des superficies ne justifie pas les rendements attendus des agriculteurs. En effet, seuls les villages de Dokaha, Binguébougou et Kapélé ont des superficies réduites de plantations d'anacarde parce que la plupart des vergers sont des clôtures

pour leurs champs de mangue. Les superficies sont denses dans ces villages en raison du nombre élevé des agriculteurs d'anacarde et des larges superficies de champs. Toutefois, il faut noter les productions restent faibles par rapport aux superficies exploitées. Par ricochet, les producteurs soulignent des pertes sur le rendement à l'hectare en 2022. Il ressort de cette analyse que malgré la grande expansion des superficies d'exploitation, le rendement à l'hectare reste insuffisant face aux attentes des agriculteurs.

2.1.2. Des systèmes défaillants d'entretien des vergers, de stockage et de commercialisation de la noix de cajou

L'entretien des champs est une tâche qui demande beaucoup d'efforts physiques, matériels et financiers de la part des agriculteurs. Cependant, face à certains problèmes liés aux plantes, ceux-ci emploient plusieurs moyens pour la lutte contre les insectes et maladies de l'anacardier. Les agriculteurs utilisent les produits phytosanitaires pour lutter contre les ennemis et maladies de l'anacardier. Toutefois, les agriculteurs pratiquent des interventions sylvicoles (coupes sanitaires) afin d'améliorer la productivité en diminuant l'incidence parasitaire. Ces pratiques sont plus présentes dans tous les villages. L'entretien des champs dépend essentiellement des agriculteurs et de leurs familles. Pour ce faire, ils utilisent des rudiments traditionnels tels que la machette et la daba pour désherber entre les anacardiers. Les plantations sont enherbées et bénéficient d'une protection physique (haies, brise-vents, clôtures) pour la lutte contre la divagation animale. Aussi, les pieds d'anacarde servent de clôtures pour les plantations de mangues. Toutefois, nos enquêtes de terrain ont mis en évidence un défaut, une négligence d'entretien des plantations d'anacarde. Ce qui engendre des pertes lors du ramassage. En effet, une bonne quantité des noix reste dans la broussaille et n'est pas ramassée. Aussi, cette broussaille constitue les zones de pâtures des animaux sur les bœufs. Les agents de l'ANADER confirment ce constat fait. De plus, ceux-ci relèvent une absence totale de plan de fertilisation et de traitements phytosanitaires des plantations. En somme, le manque d'entretien régulier comme recommandé par l'ANADER entraîne une baisse des rendements et par ricochet des revenus tirés de la vente de la noix de cajou. Cette situation s'amplifie avec les difficultés de stockage des noix de cajou.

2.1.3. Un système de stockage précaire, source de la dégradation de la qualité de la noix de cajou

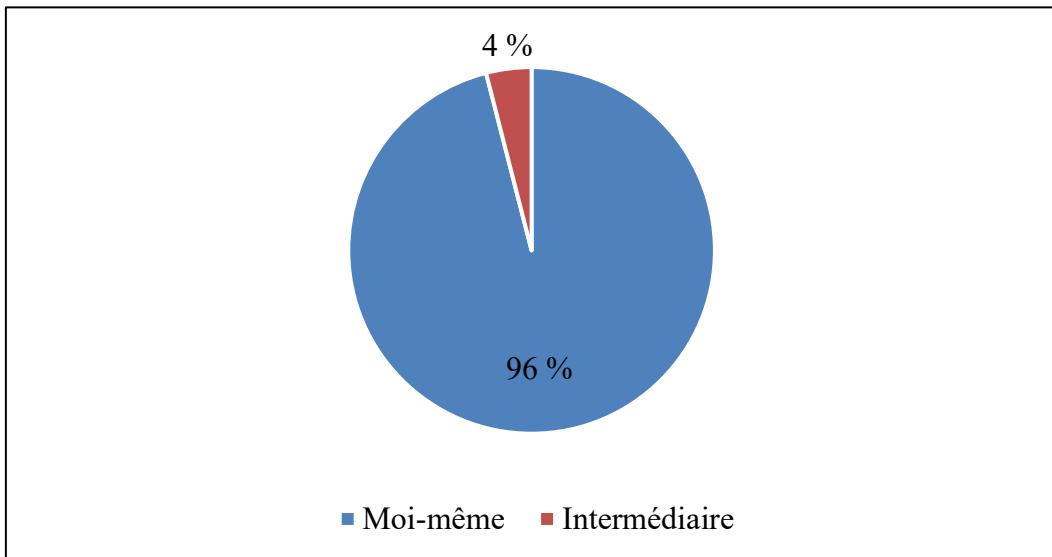
Les différents acteurs de la filière sont conscients de l'importance de la qualité des noix de cajou pour les acheteurs pendant la période de traite. À cet effet, ceux-ci ne sont pas capables

de l'estimer et n'ont pas les moyens de la préserver correctement. Ils observent juste une différence entre un « premier choix » (de janvier à mars) et un « deuxième choix » (d'avril à juin) due à l'arrivée des pluies qui dégradent les noix. Le temps de séchage de trois jours recommandés pour les noix fraîchement ramassées n'est que rarement respecté et les conditions de conservation restent très précaires. Nous avons constaté, à cet effet que, les villages enquêtés ne disposent pas de magasins de stockages de la noix de cajou après la récolte. Les produits sont cependant stockés dans la cour ou dans les greniers. Le problème inhérent à cette étude est la capacité de l'anacarde à servir de levier économique au point les insuffisances de devenir une source d'autonomisation des agriculteurs dans la sous-préfecture de Korhogo.

2.1.4. Le système commercialisation de la noix de cajou peu structuré, une entrave au bon fonctionnement de la filière anacarde

La commercialisation de la noix de cajou est le processus par lequel les produits sont mis sur le marché, de la plantation du paysan vers les ports pour l'exportation ou vers les usines pour la transformation. Elle fait intervenir une multitude d'opérateurs et d'acteurs. Généralement, les transactions entre les producteurs, pisteurs et autres acteurs sont fonction de la qualité et du prix du produit. Cette commercialisation s'effectue cependant sans le contrôle des structures de la filière, ni de l'État. Par ailleurs, cette commercialisation des noix de cajou est caractérisée par un circuit peu structuré et peu maîtrisé ainsi qu'une non-identification formelle de tous les acteurs. Elle porte essentiellement sur la noix brute de cajou et emprunte des circuits longs et variés. Outre que les agriculteurs, la filière anacarde est animée par les pisteurs, les acheteurs des zones de production, les Sociétés commerciales, les transformateurs. Dans la zone d'étude, les agriculteurs sont les premiers acteurs de la vente des noix de cajou (figure n°1).

Figure n°1 : Répartition des agriculteurs selon le circuit de commercialisation



Source : Nos enquêtes de terrain, 2021

À l'analyse des chiffres de cette figure n°1, il apparaît clairement que les agriculteurs empruntent deux (2) circuits pour vendre leurs produits. Il s'agit de la vente par soi-même ou par le biais d'une tierce personne. D'abord, 96 % des agriculteurs vendent eux-mêmes leur produit. Ils sont présents lors du pesage des produits. Dans la pratique, ces producteurs estiment que ce circuit leur permet de mieux contrôler le poids net des produits car pour eux, le trucage des bascules est un fait fréquent chez les pisteurs. Dès lors, les agriculteurs de certains villages comme Dokaha procèdent par une vente en commun. Ils se regroupent leurs produits chez un producteur et font appel au pisteur. Cette méthode s'avère être une stratégie utilisée pour obliger les acheteurs à respecter le prix bord champs fixé par le gouvernement.

Ensuite, 4 % des agriculteurs procèdent à la vente de leurs produits par le biais d'un intermédiaire. Cet intermédiaire est généralement un membre de la famille. Mais la méfiance qui règne dans les familles justifie le faible recours à cet itinéraire de vente de l'anacarde. Cependant, il faut relever une absence des coopératives agricoles dans le circuit de commercialisation de la noix de cajou. Cette situation se justifie par l'inexistence des coopératives d'anacarde dans notre zone d'étude. Aussi, leur absence dans le circuit de vente est due au manque de confiance de la part des agriculteurs. Ainsi, la commercialisation de la noix de cajou dans la sous-préfecture de Korhogo est monopolisée par des pisteurs.

2.2. Les difficultés liées à l'organisation de la filière anacarde : une situation défavorable à l'épanouissement économique des agriculteurs

De nombreux problèmes entravent le bon fonctionnement de la filière anacarde. Ce sont entre autres, les difficultés de mise en place d'une interprofession crédible et le manque de sociétés coopératives des producteurs à cause de leur réticence à l'éclosion d'une organisation véritable.

2.2.1. Inefficacité de mise en place d'une interprofession crédible, cause d'un désordre dans le secteur

Les structures INTERACAJOU et ARECA, chargées d'instaurer une organisation permettant d'assurer le développement de cette filière, se sont avérées inefficaces. Les activités de l'INTERACAJOU ont été interrompues suite aux problèmes récurrents de leadership et des mésententes constatées entre les différents membres. Concernant l'ARECA, elle n'a pas été capable d'exécuter convenablement ses missions de régulation, compte tenu du chevauchement de ses attributions avec celles des interprofessions (INTER COTON et INTERACAJOU) et des autres structures comme le FIRCA et l'ANADER. Le conseil anacarde et coton dans la Sous-Préfecture de Korhogo aménage des efforts pour rendre la filière autonome et durable. Cette structure met en place de nombreuses réformes pour améliorer la vie des agriculteurs. Mais celle-ci rencontre des limites dans sa mission.

2.2.2. Le CCA, l'ANADER et le FIRCA : principales structures de vulgarisation et d'encadrement

Longtemps considérée comme une zone d'émigration, la volonté de l'État ivoirien est désormais de renforcer l'assise économique du Nord afin d'inverser cette tendance en termes de migration en Côte d'Ivoire. À cet effet, il a pour ambition de faire de la région du Poro un pôle économique et agricole dynamique. Ainsi, pour soutenir la culture de l'anacardier, principale culture de rente de la zone, l'État a mis en place un éventail de dispositifs institutionnels.

D'abord, depuis l'introduction de l'anacarde en Côte d'Ivoire, l'État a mis en place un programme pour repositionner la filière de l'anacarde. Alors, la SATMACI et la SODEPRA sont deux structures mises en place. Mais, elles ont failli à leur mission à cause des actions peu efficace de vulgarisation. Dès lors, l'État a entrepris une restructuration de la filière. Celle-ci a abouti à la création de l'ANADER en septembre 1993. La mission de cette structure est essentiellement l'encadrement et la vulgarisation agricole en milieu rural.

Ensuite, pour faire du coton et de l'anacarde des leviers de développement des régions Nord, le gouvernement a décidé de la création d'une structure calquée sur le Conseil Café-Cacao. Il s'agit du Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA) (FIRCA, 2018, p.5). En effet, depuis 2013, dans le cadre de la réforme des Filières Coton et Anacarde, le Gouvernement a créé par décret n°2013-681 du 02 octobre 2013, l'organe de régulation, de suivi et de développement des Filières Coton et Anacarde, pour prendre le relais de l'Autorité du Coton et de l'Anacarde (ARECA), dans la mise en place et le suivi d'un cadre réglementaire pour un environnement permettant une meilleure gouvernance des deux filières, afin de garantir une meilleure rémunération des acteurs. Il a pour mission principale de veiller au respect des règles et des principes régissant l'ensemble des activités des deux filières. Cette réforme constitue le premier volet institutionnel mis en place par l'État. Sa mission de régulation couvre les fonctions de réglementation, de contrôle et d'arbitrage.

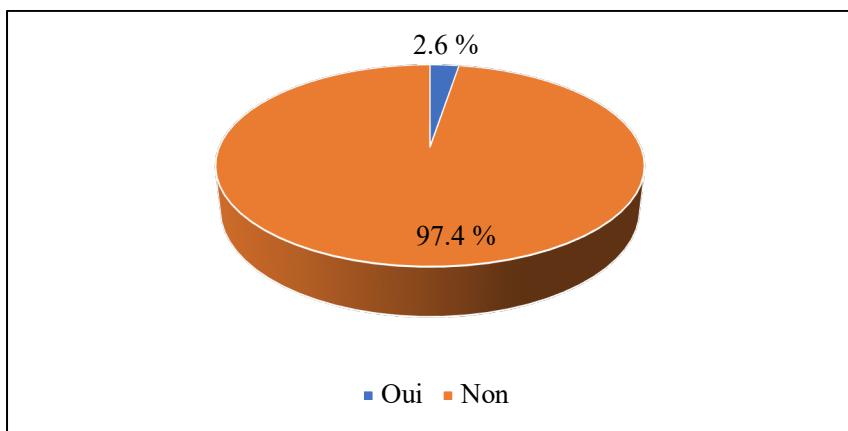
Enfin, le second volet institutionnel de la réforme est la mise en place d'une interprofession représentative et crédible dans la filière anacarde. Cette interprofession doit réunir les représentants suivants :

- Du collège des producteurs et coopératives de producteurs ;
- Du collège des exportateurs ;
- Du collège des acheteurs ;
- Du collège des sociétés de transformation.

2.2.3. La méfiance des producteurs à la mise en place d'une organisation coopérative

Les agriculteurs d'anacarde sont retissant au système d'organisation de coopérative agricole d'anacarde dans leurs villages. Les coopératives ne sont presque pas existantes dans les villages enquêtés. Cependant, les coopératives, lorsqu'elles existent, ne sont pas crédibles aux yeux des agriculteurs. Alors, ceux-ci sont réticents à commercialiser leurs produits par leurs canaux, du fait de la faible capacité financière de celles-ci. Pour cela, les agriculteurs n'accordent aucune importance à une éventuelle organisation de la filière, car ils n'y perçoivent pas jusqu'à présent son intérêt encore moins sa portée. La figure n°2 montre la proportion des agriculteurs appartenant ou non à une coopérative.

Figure n°2 : Proportion des agriculteurs appartenant à une coopérative



Source : Nos enquêtes de terrain, 2021

La figure n°2 montre la pertinence du refus de cette forme d'organisation coopérative par les agriculteurs d'anacarde dans les villages. Ce manque de collaboration avec les structures locales d'encadrement fragilise leur autonomisation et les rend dépendant du secteur privé et ses exigences commerciales. Plus de 97,4% des agriculteurs n'appartiennent pas à une coopérative agricole dans leur village. Les agriculteurs ayant été déçu de l'organisation des coopératives du coton ne se sentent plus en confiance face à cette stratégie d'organisation agricole. Malgré les efforts des agents d'encadrements à les regrouper, ceux-ci ne s'y intéressent pas et restent perplexes face à cette idée. Les agriculteurs préfèrent les ventes individuelles que groupées qui selon eux sont plus efficaces en termes de fluidité financière. Par ailleurs, cette absence d'organisation est profitable aux exportateurs et aux commerçants pour exploiter au mieux les producteurs (par l'achat des noix de cajou à des prix dérisoires) surtout lors des périodes de soudure au cours desquelles les producteurs sont prêts à brader leurs produits pour faire face à certains impératifs, faute de moyens financiers.

2.2.4. Des difficultés dans la commercialisation de la noix de cajou, source de problèmes additionnels chez les agriculteurs

Depuis l'apparition de la culture d'anacarde, le mode de commercialisation des noix de cajou est centré sur le secteur privé. De façon générale, les pisteurs et les acheteurs sont les principaux acteurs de la chaîne de vente de la noix de cajou. Le circuit de commercialisation intérieure de la noix de cajou est long et complexe. Les producteurs, pisteurs, acheteurs, commerçants acheminent la noix de cajou des zones de production vers le port d'Abidjan (industriels, exportateurs etc.). La véritable anarchie instaurée est le fait des intervenants qui sont soit

occasionnels, soit saisonniers et n'ayant pas de résidence en Côte d'Ivoire. Certains exercent toutes les activités à la fois (pisteurs, acheteur et exportateurs). Ils ne sont pas formellement identifiés et se disputent la production. Une telle diversité des intervenants allonge le circuit de commercialisation, de sorte que les opérations de commercialisation se déroulent dans un contexte marqué par une absence totale de contrôle sur les acheteurs, exposant les producteurs à toute sorte de spéculation et de duplicité lors des campagnes. Ils ignorent en effet, le mécanisme de fixation des prix sur le marché international. En outre, le fait que la noix de cajou n'est pas cotée en bourse, contrairement à l'amande de cajou, sa vente subit la loi de l'offre et de la demande sur le marché international, ainsi que la fluctuation du dollar. Par conséquent, celle-ci est sans cesse confrontée à une instabilité des prix du Kg d'une campagne à une autre.

2.3. La flexibilité du prix bord champ : des mobiles de la pauvreté des agriculteurs

2.3.1. Un prix bord champ face à loi du marché extérieur

Depuis l'apparition de la culture d'anacarde, plusieurs structures étatiques se sont engagées pour la bonne marche de la filière, plus particulièrement le bien-être économique de ces acteurs. Cependant, les structures de l'état emménagent de nombreux efforts pour améliorer le niveau du prix de la noix de cajou en Côte d'Ivoire. Le prix de l'anacarde suit une certaine rigueur en fonction des normes de la qualité des noix cajou sur le marché. Selon, l'agent du CCA lors de nos entretiens affirme que « le prix bord champs de l'anacarde est fixé en fonction des normes internationales et nationales des produits d'exportations ». Le prix par Kg de la noix de cajou est un facteur déterminant du niveau des revenus des agriculteurs. Lorsque les prix sont abordables selon les producteurs, cela a un impact immédiat sur le mode de vie des agriculteurs ainsi que leur milieu de vie.

Le prix plancher bord-champ fixé par l'interprofession CCA n'est jusqu'à présent quasiment jamais respecté mais il est attendu par de nombreux producteurs comme indicateur d'une échelle de prix pour la partie restante de la campagne. Il est parfois appliqué par les acheteurs pendant les jours qui suivent sa publication mais est rapidement dépassé en fonction des conditions du marché local, national et international. En outre, ce prix minimum est fixé lors du lancement de la campagne officielle qui varie entre fin février et la mi-mars selon les années.

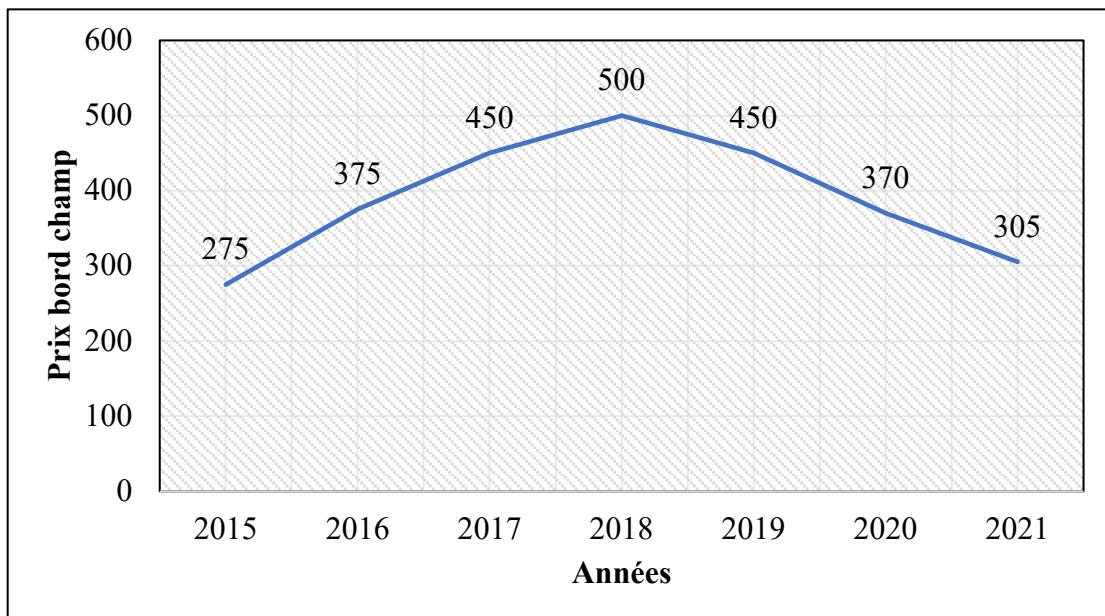
Malgré l'interdiction légale pour les exportateurs de collecter des noix avant cette date de nombreux intermédiaires sillonnent les campagnes et achètent de l'anacarde dès le mois de janvier alors que les arbres de plus de quinze ans commencent à produire. À la mi-février on

peut estimer que la récolte bas déjà son plein. Les producteurs rencontrés nous ont indiqué qu'à la date où le prix est promulgué ils ont déjà commercialisé au minimum le quart de leur récolte. Les prix de vente bord-champ varient de façon importante selon les villages et les périodes de la campagne. Chaque année, le prix plancher d'achat des noix de cajou est fixé par le gouvernement.

2.3.2. L'instabilité du prix bord champ, un déterminant indéniable de la pauvreté

Le prix bord champ est un facteur déterminant du revenu annuel des agriculteurs d'anacarde. Durant la campagne le prix de la noix de cajou varie en fonction de l'abondance du produit dans la zone de produits. Pour certains producteurs quand la production est faible le prix bord champs évolue. Dans les différents villages, certains agriculteurs se plaignent du non-respect des prix de la part de l'acheteur. Au cours d'une même campagne on constate la mutation des prix du Kg de la noix qui le plus souvent en dessous du prix bord champs fixé par le gouvernement. La figure n°3 montre l'évolution du prix bord champ de la noix de cajou de 2015 à 2021.

Figuren°3 : Évolution du prix bord champ de 2015 à 2021



Source : CCA, 2021

Deux tendances d'évolution des prix se dégagent à travers cette figure. n°3.D'une part, la courbe a une allure ascendante entre 2015 et 2018. Cette ascendance traduit une augmentation des prix bord champ. Ils sont passés de 275 FCFA/Kg en 2015 à 500 FCFA/Kg en 2018, soit un taux d'accroissement de 81,8%. En effet, l'augmentation du prix bord champ pendant cette

période s'explique par la redynamisation des activités économiques après la crise militaro-politique de 2002. D'autre part, à partir de la campagne 2019/2020, la courbe a une allure descendante. Le prix du Kg est passé de 500 FCFA à 305 FCFA à l'ouverture de la campagne 2021/2022. Cette évolution représente une baisse de 39% en raison de la situation sanitaire mondiale. En effet, le déclenchement de la pandémie à coronavirus en décembre 2019 avec ses effets de confinement a entraîné une chute des prix des matières premières agricoles en général et de la noix de cajou en particulier. Autrement dit, la crise sanitaire de Covid 19 a engendré la mévente de la noix de cajou. Aussi, faut-il signifier le non-respect des prix bord champs, en dépit de cette situation de Covid 19. Dans la pratique, les acheteurs proposent des prix dérisoires aux agriculteurs qui n'ont d'autres choix que d'accepter. Ainsi, la vente se faisant individuellement sans l'implication d'aucune structure, chaque producteur vend à l'acheteur de son choix.

Discussion

La culture d'anacarde connaît un essor spectaculaire ces dernières années dans la zone savanique de la Côte d'Ivoire. Cette activité est le nouveau poumon économique des populations rurales de la région du Poro. À partir d'une introduction organisée par les Eaux et Forêts, remontant aux années 1950, le boom récent de l'anacardier en Côte d'Ivoire relève d'une dynamique villageoise, quasi autonome et sans appui conséquent des structures d'appui au monde agricole. Ce boom démontre d'abord la capacité d'innovation et d'entreprise des agriculteurs villageois. Le résultat de la première partie de l'étude montre l'impact des structures d'organisation dans la filière d'anacarde dans la zone de l'étude. La Sous-Préfecture Korhogo est une zone de forte production de la noix de cajou selon de CCA de la région du Poro avec de grandes superficies d'exploitation au cours l'année 2020-2021. Grâce aux données fournies par l'ANADER et le CNRA les localités enquêtées enregistrent de très champs d'anacardier et de la présence de nouvelles variétés de plantes de cajou afin d'améliorer les rendements économiques des agriculteurs (voir tableau 2).

Bien que les espaces cultivés soient grands les productions sont légèrement faible et parfois de faible qualité à cause du vieillissement des vergers et présente des difficultés pour satisfaire les acheteurs. Cette inégalité se traduit par la faible application des techniques et conseils des agents d'encadrement des agents d'encadrement auprès des par les agriculteurs. Il faut souligner également le poids des réformes structurelles affiliées la redynamisation de la filière. Ces

réformes ont permis d'une part à améliorer la qualité, la promotion et la transformation de la noix de cajou au niveau local et international et d'autre part de limiter le champ d'action des agriculteurs. Les mesures prises sont le en défaveur des agriculteurs. Cela est perçut par le processus de fixation du prix Bord et son application lors de la période de campagne. Les agriculteurs sont livrés au acheteurs et pisteurs qui ne cherche qu'à leur profit au détriment des agriculteurs. Aussi, la lourdeur des taxes et le manque de regroupement en coopératives constraint certains agriculteurs à vendre leurs productions à des prix bas.

C'est en ce sens que (Konan et RICAU 2010, p3) affirme dans leur étude la faiblesse de l'État dans la gestion de la filière anacarde qui est dominé par le marché extérieur. Pour ces auteurs, l'État ivoirien tente de mettre en place des systèmes de régulation, la filière anacarde reste encore désorganisée et complexe. Les premiers fruits sont récoltés dès la fin décembre et à partir de la fin février commence une course à la collecte d'anacarde qui mobilise un grand nombre d'acteurs à travers des schémas de commercialisation divers et déséquilibrés. Les politiques publiques d'appui à la diversification agricole se sont limitées, dans le cas de la filière anacarde, à l'introduction du matériel végétal dans les années 1950. Alors qu'au Burkina Faso voisin, les structures publiques font partie du système d'innovation « anacarde » (Audouin et Gazull, 2014) cité par (François et al,2019, p10).

Au regard, des résultats l'étude, la disparité des structures de l'état dans la l'organisation et la gestion des ressources de la culture d'anacarde est évident sur la qualité des conditions socio-économiques des agriculteurs. Cependant, la production annuelle en croissance, le prix bord champ n'est pas favorable à la stabilité économique des agriculteurs. La situation des agriculteurs est de plus en plus difficile. Depuis, la mise en valeur de cette culture, la fixation du prix du kilogramme ne fait pas le bonheur de nombreux agriculteurs. Aussi, le non-respect de ce prix par les acheteurs locaux influence les revenus des agriculteurs. (Diabaté, 2002, p 14) montre dans travail la diversité des intervenants dans le processus de commercialisation est un facteur d'inefficacité au développement de la filière puisqu'elle renchérit les coûts à chaque stade du processus de commercialisation. Par ailleurs, le système de production, de collecte et de commercialisation de la noix de cajou reste peu organisé. L'auteur va plus loin en montrant l'inorganisation et l'absence de coordination au niveau de la filière se répercutent au niveau des exportations, notamment dans la variation des prix des noix d'une destination à l'autre au cours d'une même campagne. De ce fait, les paramètres d'appréciation de la qualité ne sont pas assis sur une charte de qualité homogène. L'étude montre également, la manque de connaissance des

agriculteurs sur les méthodes de fixation du prix bord champ ce qui les rend dépendant du marché extérieur.

On constate une dépendance commerciale vers l'extérieur qui handicap le bon fonctionnement économique de l'organisation de la filière. Les structures de gestion de la filière subissent les règles du marché international. La loi de l'offre et de la demande limite les actions de l'État et conditionne le revenu des agriculteurs. Selon (Konan et RICAU ,2010, p8) le prix plancher bord-champ fixé par le gouvernement n'a quasiment jamais été respecté par les acheteurs. Mais il est attendu par de nombreux producteurs comme indicateur d'une échelle de prix pour la partie restante de la campagne. Il est parfois appliqué par les acheteurs pendant les jours qui suivent sa publication mais est rapidement dépassé en fonction des conditions du marché local, national et international. Parfois, l'appui principal et significative du Conseil du coton et de l'anacarde en faveur de l'anacarde est relative à l'incitation fiscale pour les entrepreneurs de la transformation de la noix de cajou au détriment des agriculteurs qui subissent la loi du marché. En outre, les agriculteurs sont les maillons faibles de la chaîne de valeur de la filière anacarde. Dans la deuxième partie des résultats de l'étude est mettre en lumière le poids du système de commercialisation et d'application du prix bord champ sur la situation économique des agriculteurs. Malgré, le plein essor de la culture d'anacarde les agriculteurs sont toujours dans un état de dépendance financière.

Les charges financières relative à la production et la création des champs est du ressort des agriculteurs. Une réalité économique qui s'avère difficile pour certains agriculteurs en raison de la mauvaise gestion du revenu après chaque campagne. Cet article montre que l'investissement dans la plantation d'anacardiers relève d'innovations paysannes et résulte de la combinaison de trois à quatre facteurs principaux que sont le marché, la dégradation environnementale structurelle et des crises foncières de notre espace d'étude. Mais du côté des agriculteurs, il en va tout autrement. La principale intervention de l'État est une lourde taxation, de l'ordre de 100 Fcfa/kg, soit 100 à 200 % du prix touché par le producteur en 2019.

Toutefois, les cultures de rente sont incluses dans des filières globalisées dont la culture de l'anacarde dans lesquelles les agriculteurs sont reconnus comme acteurs à part entière, en interrelation avec les grossistes régionaux, les structures d'encadrement nationales, les grandes entreprises agro-alimentaires internationales (Sarah et Alexis,2014, p2). Ces auteurs attestent un rapport étroit entre les différents acteurs dans la gestion et la structuration des filières agricoles. Ce qui n'est pas le cas pour les agriculteurs de la zone d'étude. Pendant nos enquêtes,

le constat est médiocre. Les périodes de soudures, les agriculteurs sont soumis à des emprunts auprès des acheteurs.

Cependant, cette dépendance financière oblige les agriculteurs à vendre leurs productions à des prix bas aux acheteurs. Pendant que plusieurs projets et sensibilisation sont mis en place par les acteurs de la chaîne de transformation des produits de l'anacardier. Le faible investissement de l'État et même des agriculteurs fragilise la bonne marche des nombreuses réformes des systèmes d'organisations pour qu'on assiste à l'émergence d'une production nationale structurée et assez bien encadrée à travers des unités industrielles et agro-alimentaire. Le manque d'accès des intervenants dans la filière à un financement bancaire approprié et adapté à leurs besoins représente une contrainte majeure au développement du secteur. Cela est particulièrement manifeste si l'on souhaite le développement de la transformation. Il convient donc de mettre en place les instruments nécessaires pour améliorer l'accès des opérateurs au crédit dont ils ont besoin pour financer leurs fonds de roulement ou investissement et leurs approvisionnements et transactions commerciales (Philippe Lebailly et al., 2012, p59).

La restructuration de l'organisation de la filière anacarde par la mise en place des collèges de gestions aux niveaux de la production et la commercialisation a connu des failles. La dispersion des acteurs (pisteurs, grossiste et société commerciales) n'a pas été en faveur des agriculteurs. À travers la figure 1, on remarque le manque d'engouement des agriculteurs à l'organisation en coopérative 97,4% contre 2,6% dans la représentativité des coopératives mise en place les structures d'encadrement. La majorité d'entre eux, 96% commercialisent leur produit. Seulement 4% choisissent des ventes groupées avec des acheteurs fixes qu'ils estiment de confiance. Il est important de noter que, malgré sa rentabilité initiale, l'anacarde crée également des vulnérabilités économiques pour les ménages ruraux, qui dépendent de plus en plus du cajou comme unique source de revenus, ce qui les rend vulnérables aux baisses du marché, (AMOURLAYE TOURÉ et THEA PARSON, 2023, p 19) le montre dans une étude menée Mighty Earth en Côte d'Ivoire.

Conclusion

Au terme de ce travail, nous constatons que l'organisation de la filière dans la sous-préfecture suit le protocole de l'organisation national établit par les structures étatiques. Il en est de même pour les différents acteurs qui interagissent entre eux dans l'optique d'un

développement et une organisation harmonieux, durable de la filière d'anacarde dans la sous-préfecture. La situation de la culture d'anacarde évolue au fil des années grâce au soutien des structures d'encadrements à la mise en valeurs des nouvelles variétés de plante plus productives et les techniques agricoles pour les agriculteurs. L'implication de l'état est un atout pour la bonne marche du progrès de la filière d'anacarde dans la sous-préfecture de Korhogo tout en relevant les nombreux défis et les objectifs à atteindre pour le bien-être de ces acteurs. Il faut noter une progression remarquable des acteurs de la chaîne dans la mise en œuvre d'un secteur organisé et redynamisé. Au regard de tous ces actions, il convient de montrer le bien fondé d'un développement inclusif des différents acteurs afin que, les fruits la filière anacarde constitut un levier de lutte contre la pauvreté dans le milieu rural. Enfin, la diversification est un moyen d'engager véritablement les acteurs et les pouvoirs politiques vers dans une synergie de relance de la filière à partir des enseignements tirés des années d'expériences. Les populations qui malgré les enjeux économiques et difficultés continuent de croire aux réelles potentialités de la filière. La mobilisation des acteurs autour d'une stratégie de développement inclusive de la filière, soutenue par les pouvoirs publics, les organismes internationaux permettront de donner à la filière son éclat d'antan avec la création de milliers d'emplois, l'augmentation des revenus en milieu rural, l'acquisition des nouvelles technologies, la maîtrise des exigences normatives et la protection de l'environnement. La contribution des acteurs est un facteur de conciliation des efforts pour parvenir à un développement socio-économique durable des cultures dans le monde rural.

Références Bibliographies

Amourlaye Touré Thea Parson,2023, « le casse-tête de l'anacarde », Rapport réalisé de ONG Mighty Earth en collaboration avec le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH) et Green Forest Africa, 30p

Audouin Sarah et Gazull Laurent,2014, Les dynamiques d'un système d'innovation à travers le prisme des diffusions spatiales. Le cas de l'anacarde au Sud-Ouest du Burkina Faso. L'Espace géographique, 17p

François Ruf, Siaka Kone, Boniface Bebo, 2019, *Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao* , Published by EDP Sciences 2019,<https://doi.org/10.1051/cagri/2019019>,12p

Mamadou Bassirou SARR,2002, Analyse du secteur de l'anacarde situation actuelle et perspective de développement, 34p

N'DA Kouassi Pékaoh 2018, *Pratique agraire et transactions foncières dans le bassin de la noix de cajou en Côte d'Ivoire*, 8p

Philippe Lebailly, Steev Lynn, Hubert serin,2012, Étude pour la préparation d'une stratégie pour le développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire Rapport Diagnostic,92p

Ricau Pierre ,2013, Connaître et comprendre le marché international de l'anacarde. RONGEAD, Lyon (France) 49 p

Ricau Pierre et Konan Constant, 2010, La filière anacarde en Côte d'Ivoire Acteurs et Organisateurs. INADES formation et RONGEAD, Abidjan (Côte d'Ivoire), 36 p.

Sarah Audouin et Alexis Gonin, 2014, « L'anacarde : produit de la globalisation, moteur de la territorialisation, l'exemple du Sud du Burkina Faso », 13p